

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2175

6 septembre 2013

### SOMMAIRE

318 Air Investments S.à r.l. ....	<b>104392</b>	Fidelity Funds .....	<b>104357</b>
3B Finance s.à r.l. ....	<b>104392</b>	FINAGEL S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) .....	<b>104369</b>
AC Quant .....	<b>104382</b>	Finagra S.A., SPF .....	<b>104366</b>
Acuazahara (Luxembourg) S.A. ....	<b>104386</b>	Fonds Viager Life .....	<b>104365</b>
Amazon Luxembourg S.à r.l. ....	<b>104388</b>	Geninvest Group S.A. ....	<b>104368</b>
Amazon Media Group Luxembourg S.à. r.l. ....	<b>104388</b>	hilco-lux S.A. ....	<b>104387</b>
Anchor Invest S.à r.l. ....	<b>104385</b>	Hitech Futur Car Center SA .....	<b>104365</b>
A.S.B. Trading .....	<b>104387</b>	Humphrey Invest S.A. ....	<b>104361</b>
Association de la Communauté Ethiopienne au Luxembourg .....	<b>104392</b>	IFICOM Financial Company S.A. ....	<b>104368</b>
Astonial S.A. ....	<b>104363</b>	ING (L) II .....	<b>104356</b>
Autaxion S.A. ....	<b>104384</b>	JARDIN RE (Luxembourg) S.à r.l. ....	<b>104378</b>
Auto Contrôle S.à r.l. ....	<b>104385</b>	Mercurion Asia Fund .....	<b>104355</b>
Bel Air .....	<b>104366</b>	Ocean Race S.A., SPF .....	<b>104363</b>
Bolux .....	<b>104365</b>	OneFund SICAV .....	<b>104383</b>
Clairval Spf S.A. ....	<b>104364</b>	Propinvest Holdings S.à r.l. ....	<b>104388</b>
CLdN ro-ro S.A. ....	<b>104386</b>	Rapin S.A. ....	<b>104387</b>
Compagnie pour le Développement Industriel S.A. ....	<b>104364</b>	Rispoll Investment S.A. ....	<b>104358</b>
Costeley Development S.A. ....	<b>104363</b>	RL 488 S.A. ....	<b>104369</b>
Curver Luxembourg, S.à r.l. ....	<b>104373</b>	Rocky Mountains Holding S.A., SPF .....	<b>104367</b>
Dexia Bonds .....	<b>104360</b>	Römerhof S.à r.l. ....	<b>104400</b>
Dexia Dynamix .....	<b>104360</b>	Royal Almendros Finance S.A. ....	<b>104400</b>
Dexia Equities L .....	<b>104358</b>	RTK Rail Investments S.à r.l. ....	<b>104393</b>
Dexia Money Market .....	<b>104357</b>	Rylux S.A.-SPF .....	<b>104356</b>
Dexia Quant .....	<b>104355</b>	Rynda En Primeur S.A. ....	<b>104393</b>
DEXIA World Alternative .....	<b>104354</b>	SANAD Fund for MSME .....	<b>104377</b>
DM Luxembourg .....	<b>104386</b>	Serimnir S.A. ....	<b>104364</b>
Eleusis .....	<b>104367</b>	Shield Finance Co S.à r.l. ....	<b>104392</b>
E.V.A.F. Luxembourg (Highstreet) S.à r.l. ....	<b>104385</b>	Structured Invest .....	<b>104377</b>
Evermore S.A. ....	<b>104367</b>	SWIP & CWI Luxembourg (No. 1) Management Company S.à r.l. ....	<b>104378</b>
Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l. ....	<b>104373</b>	Swisscanto (LU) Sicav II .....	<b>104361</b>
		Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav .....	<b>104359</b>

**DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.737.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia World Alternative (ci-après désignée la «SICAV») qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

**DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

(ci-après désignée l'«Assemblée») qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 12 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article premier des statuts pour préciser que la SICAV est soumise aux dispositions de la partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et remplacement dans les statuts de toute référence à la loi du 20 décembre 2002 par des références aux dispositions adéquates de la Loi de 2010;
2. Modification de l'objet social de la SICAV comme indiqué ci-dessous et modification subséquente des articles 3 et 5 des statuts:  
«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010.»;
3. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4, 10 et 21 des statuts;
4. Modification de la devise de consolidation de la SICAV de dollars américain (USD) en euros (EUR) et modification subséquente des articles 5 et 23 des statuts;
5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 10 des statuts;
6. Modification de l'article 14 des statuts pour spécifier le nom de l'entité désignée par le conseil d'administration de la SICAV pour assumer les fonctions de société de gestion de la SICAV;
7. Modification de l'article 16 des statuts pour introduire la faculté pour un compartiment de la SICAV de souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres compartiments de la SICAV prévue par la Loi de 2010;
8. Modification des paragraphes a) et b) de l'article 22 des statuts pour remplacer le terme «substantielle» par «significative»;
9. Modification de l'article 23 des statuts pour préciser que les compartiments de la SICAV ne sont pas solidaires entre eux au sens de la Loi de 2010.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

*Le conseil d'administration.*

**Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

Shareholders of Mercurion Asia Fund (in liquidation) (hereafter "the SICAV") are hereby convened to attend an  
**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 26 September 2013 at 4:00 p.m. (Luxembourg time), in order to deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. To approve the Report of the "Réviseur d'Entreprise Agréé" and the audited financial statements for the period from 1 July 2011 to 21 June 2012 (the date of the beginning of the liquidation);
2. To approve the Liquidator's report and closing liquidation accounts;
3. To approve the report of the "Réviseur d'Entreprise Agréé" on the Liquidator's report and closing liquidation accounts;
4. To release from their duties and give discharge to the outgoing Board of Directors and to the Liquidator;
5. To resolve to close the liquidation proceedings;
6. To instruct the Liquidator to proceed with the payment of the final liquidation bonus;
7. To resolve that all the books and records of the SICAV be archived for a period of five years at the former registered office of the SICAV;
8. To resolve that liquidation proceeds that could not be distributed to the persons entitled thereto at the closure of the liquidation will be deposited in escrow with the Luxembourg "Caisse de Consignation".

There are no quorum requirements for this meeting and the passing of the resolutions requires the consent of a simple majority of the votes of the shares present or represented at the meeting. Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy Forms are available at the registered office of the Company (Tel: +352 2605 4518 / Fax: +352 2460 3331).

*For Mercurion Asia Fund (in liquidation)*

The Liquidator

Deloitte Tax & Consulting

Société à responsabilité limitée

Michael JJ Martin

Partner

Référence de publication: 2013125603/755/33.

**Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Quant (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

(ci-après désignée l'"Assemblée") qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 11 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

*Le Conseil d'Administration.*

---

Référence de publication: 2013125607/755/36.

**Rylux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le jeudi 26 septembre 2013 à 10.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 30 juin 2013.
2. Approbation du bilan arrêté au 30 juin 2013 et du compte de profits et pertes y relatifs ; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 30 juin 2013, ainsi que pour la non tenue de l'Assemblée à la date statutaire.
4. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de réunion de l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

---

Référence de publication: 2013124561/34/20.

**ING (L) II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

de ING (L) II, qui se tiendra dans les locaux de ING Investment Management Luxembourg au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, le 26 septembre 2013 à 11h00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2013
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires (démission(s) et/ou nomination(s))

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

*Le Conseil d'Administration de ING (L) II.*

---

Référence de publication: 2013125604/755/19.

**Fidelity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 34.036.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of Fidelity Funds ("the Fund") will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on *Thursday 3 October 2013* at 12 noon local time to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 30 April 2013.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 30 April 2013.
3. Approval of the statement of net assets and statement of operations and changes in net assets for the financial year ended 30 April 2013.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election/re-election of thirteen (13) Directors: Mr. Edward C. Johnson 3rd, Dr. Yousef Al-Awadi, Mr. Thomas Balk, Mr. Barry R. J. Bateman, Mr. Didier Cherpitel, Mrs. Colette Flesch, Mr. Takeshi Isayama, Mr. Alexander Kemner, Dr. Arno Morenz, Dr. David J. Saul, Dr Erhard Schipporeit, Mr. Anthony Wu and FIL (Luxembourg) S.A.
6. Approval of the payment of Directors' fees for the year ended 30 April 2013.
7. Election as Auditor of PricewaterhouseCoopers.
8. Approval of the payment of dividends for the year ended 30 April 2013 and authorisation to the Board of Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended 30 April 2013 and to declare dividends in respect of the financial year ending 30 April 2014.
9. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three percent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

Holders of Bearer Shares who wish to attend the Annual General Meeting or vote at the meeting by proxy should contact the Fund or one of the following institutions:

*in Luxembourg*

FIL (Luxembourg) S.A.  
2a rue Albert Borschette, BP 2174  
L-1021 Luxembourg

Deutsche Bank Luxembourg S.A.  
2 boulevard Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund by 12.00 noon (Luxembourg time) on 1 October 2013 at the latest.

23 July 2013.

*By order of the Board.*

Référence de publication: 2013125605/755/41.

**Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Money Market (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

## DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'"Assemblée") qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 11 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

*Le Conseil d'Administration.*

---

Référence de publication: 2013125608/755/36.

### **Rispoll Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R.C.S. Luxembourg B 64.816.

—  
 Les actionnaires sont convoqués à une

## DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 9 octobre 2013 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 2 septembre 2013, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

---

Référence de publication: 2013125612/29/18.

### **Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
 R.C.S. Luxembourg B 47.449.

—  
 Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Equities L (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

## DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'"Assemblée") qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 10 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

*Le Conseil d'Administration.*

---

Référence de publication: 2013125609/755/36.

**Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.055.

Im Einklang mit Artikel 22 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) Swiss Rock (Lux) Dachfonds ("Gesellschaft") findet die jährliche

**ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre am 25. September 2013 um 12.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, statt.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Juli 2012 bis zum 30. Juni 2013.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.
6. Ernennung des Abschlussprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberaktien vorgelegt werden oder die Aktien bis spätestens zum 20. September 2013 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Aktien genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im September 2013.

*Der Verwaltungsrat.*

---

Référence de publication: 2013125613/2501/25.

**Dexia Dynamix, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 168.300.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Dynamix (ci-après désignée la «SICAV») qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

(ci-après désignée l'«Assemblée») qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 12 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013125610/755/35.

**Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Bonds (ci-après désignée la «SICAV») qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

(ci-après désignée l'«Assemblée») qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 10 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

\*\*\*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

*Le Conseil d'Administration.*

---

Référence de publication: 2013125611/755/35.

**Humphrey Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.205.

—  
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 septembre 2013 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

---

Référence de publication: 2013125614/795/15.

**Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.208.

—  
Die Aktionäre der beiden Teifonds

SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (CHF)

und

SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (EUR)

und der

SWISSCANTO (LU) SICAV II

sind eingeladen, an der

**AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

welche in den Räumlichkeiten der RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, am 24. September 2013 um 9.00 Uhr mit folgenden Traktanden stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Beschlussfassung zur Überführung der beiden Teifonds SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (CHF) und SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (EUR) in entsprechende Anteilklassen des Teifonds SWISSCANTO (LU) BOND INVEST GLOBAL ABSOLUTE RETURN des Umbrellas SWISSCANTO (LU) BOND INVEST;
2. Beschlussfassung, diese Überführung mittels Zeichnung durch die beiden Teifonds von Anteilen am SWISSCANTO (LU) BOND INVEST GLOBAL ABSOLUTE RETURN im Rahmen der Lancierung durchzuführen;
3. Beschlussfassung, die beiden Teifonds anschließend zu liquidieren, und einen Sachliquidationserlös in Form von einer entsprechenden Anzahl Anteile am SWISSCANTO (LU) BOND INVEST GLOBAL ABSOLUTE RETURN mit demselben Wert auszuschütten;

4. Beschlussfassung, dass die Zustimmungen der Aktionäre, den Liquidationserlös statt in bar in Form der neuen Anteile zu erhalten, als erteilt gelten, wenn diese von ihrem Recht, die kostenlose Rücknahme ihrer Aktien zu verlangen, keinen Gebrauch machen;
5. Beschlussfassung, die Verwaltungsgesellschaft mit der Durchführung der Überführung der Teilfonds SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (CHF) und SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (EUR) in den Teilfonds SWISSCANTO (LU) BOND INVEST GLOBAL ABSOLUTE RETURN zu beauftragen;
6. Wahl von Herrn Marinko Sudar zum Mitglied des Verwaltungsrates der Swisscanto (LU) SICAV II, unter Vorbehalt der Zustimmung der Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) in Luxembourg, und zwar bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, die 2014 stattfinden wird;
7. Sonstiges.

Alle Aktionäre der SWISSCANTO (LU) SICAV II, bezüglich Traktanden 1 bis 5 nur die Aktionäre der SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (CHF) und SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (EUR), sind befugt, an der ausserordentlichen Hauptversammlung teilzunehmen oder sich mittels Vollmacht vertreten zu lassen. Sie werden gebeten, dies mindestens 5 Tage im Voraus der Gesellschaft oder dem Vertreter mitzuteilen:

Ergänzende Erläuterungen zu den Traktanden 1-5:

Die Beschlüsse der Hauptversammlung erfordern ein Quorum, wonach mindestens die Hälfte des Grundkapitals vertreten sein muss, und können nur mit mindestens zwei Dritteln der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre rechtswirksam gefasst werden.

Die Überführung dient dazu, die formelle Qualifikation als UCITS konformer Fonds zu erlangen (Teil I des Gesetzes vom 17.12.2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und der Richtlinie 2009/65/EG des Europäischen Parlaments und des Rates vom 13. Juli 2009 zur Koordinierung der Rechts- und Verwaltungsvorschriften betreffend bestimmte Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, "UCITS Richtlinie"). Die Vermögensverwaltung fand schon bisher in Übereinstimmung mit den Vorgaben der UCITS Richtlinie statt und soll sich nach der Überführung in der Praxis nicht grundsätzlich ändern, so dass nur die folgenden geringfügigen Änderungen in der Anlagepolitik vorgenommen werden:

\* Während die beiden Teilfonds SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (CHF) und SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (EUR) bisher mindestens zwei Drittel ihres Vermögens in variabel und festverzinsliche Forderungswertpapiere und -wertrechte sämtlicher Bonitätsstufen, Laufzeiten und Währungen investiert haben, werden sie in die erwähnten Wertschriften lediglich "vorwiegend" (mindestens 51% des Gesamtvermögens des Teilfonds) investieren müssen. Dies führt zu einer höheren Flexibilität für den Portfoliomanager.

\* Die prozentualen Begrenzungen des Investments in Geldmarktinstrumente, Wandel- und Optionsanleihen, Beteiligungswertpapiere und -wertrechte, Derivate von Beteiligungswertpapieren und -wertrechten, andere derivative Finanzinstrumente und Hedge-Fonds werden nicht mehr vorgenommen. Statt dessen gelten die allgemeinen Regeln.

\* Fortan dürfen nur bis maximal 20% des Fondsvermögens in Aktien gehalten werden.

\* Der Begriff Hedge-Fonds ist zu wenig präzise und wird daher nicht mehr verwendet.

\* Die Anlage in Anteile anderer OGAW und/oder anderer OGA (das können auch Hedge-Fonds sein, wenn sie die Voraussetzungen erfüllen) wird auf 10% des Nettovermögens begrenzt.

\* Die Regelung, dass die Anlagen zu mehr als 50% in der Referenzwährung (in der Teilfondsbezeichnung in Klammer angegeben) erfolgen bzw. gegen diese abgesichert sind, und dass die Referenzwährung und zugleich die Rechnungswährung der Teilfonds die in deren Namensbezeichnung erwähnte Währung ist, wird ersetzt. Fortan gilt, dass die Anlagewährung nicht auf die Referenzwährung beschränkt ist, und dass das Währungsexposure der Teilfonds durch den Einsatz von Devisentermin- und tauschgeschäften sowohl zu Absicherungszwecken als auch zur effizienten Verwaltung gemanaged werden kann.

\* Schliesslich werden Anlagen in «Mortgage Backed Securities» (Hypothekar-Wertschriften) auf 20% des jeweiligen Nettovermögens beschränkt.

Die übrigen Änderungen sind so geringfügig, dass darauf verzichtet wird, sie zu erwähnen.

Der Verkaufsprospekt und die Vertragsbedingungen des Umbrellas SWISSCANTO (LU) BOND INVEST, in dem der neue Teilfonds SWISSCANTO (LU) BOND INVEST GLOBAL ABSOLUTE RETURN bereits vorgesehen ist, sowie die wesentlichen Kundeninformationen in ihrer gültigen Fassung können kostenlos bei der Swisscanto Asset Management International S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg und der Swisscanto Asset Management AG, Nordring 4, Postfach 730, 3000 Bern 25 (Vertreterin in der Schweiz) bezogen werden.

In Luxemburg:

RBC Investor Services Bank S.A.

Vertreter in der Schweiz:

Swisscanto Asset Management AG

104363

**Costeley Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 140.994.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 16 septembre 2013 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôтурant au 30 juin 2013;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. affectation des résultats au 30 juin 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur externe;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination d'un administrateur et du Commissaire aux Comptes;
8. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

---

Référence de publication: 2013111757/10/20.

**Astonial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 140.997.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 16 septembre 2013 à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôтурant au 30 juin 2013;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. affectation des résultats au 30 juin 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

---

Référence de publication: 2013111758/10/19.

**Ocean Race S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 147.514.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 9 mai 2013 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 septembre 2013 à 17.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Référence de publication: 2013119090/755/17.

**Serimnir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 140.998.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 16 septembre 2013 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôтурant au 30 juin 2013;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. affectation des résultats au 30 juin 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013111759/10/19.

**Clairval Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 19.642.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 16.09.2013 à 14.30 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2013;
- Affectation du résultat au 30.06.2013;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013120974/18.

**Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 13.889.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 2 avril 2013 à 15.00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 septembre 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Référence de publication: 2013119092/755/17.

**Fonds Viager Life, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8308 Mamer-Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 158.078.

Due to the fact that only -4.008,993- Class A shares of the -18.865,218 issued Class A shares are present or represented and none of the -804,275 issued Class I shares are present or represented at the first Extraordinary General Meeting convened on August 12<sup>th</sup>, 2013, the quorum was not reached.

As a consequence, notice is hereby given that a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company will be held at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on Monday, September 23<sup>rd</sup>, 2013 at 10 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company from 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen to 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
2. Subsequent amendment of the first and the second paragraphs of the Article 2 of the Articles of Incorporation to be read as follows:  
“The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. The board of directors of the Company (the “Board of Directors”) is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-city by taking the appropriate resolution. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.”
3. Miscellaneous.

*For the Board of Directors.*

Référence de publication: 2013115811/1017/25.

**Hitech Futur Car Center SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, Berlerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 130.259.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, en date du 17 septembre 2013 à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société;
2. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013121536/1004/13.

**Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 33.507.

Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BOLUX à

**I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

(«l'Assemblée») qui se tiendra le 16 septembre 2013 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires

7. Rémunération des Administrateurs
8. Divers

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles auprès du siège social.

Les Actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (e-mail: ifs.fds@bdl.lu; fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013121532/755/27.

---

**Bel Air, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.172.

Nous avons l'honneur par la présente de vous informer que le quorum requis n'a pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Bel Air SICAV-FIS convoquée le 19 août 2013 à 14h30 avec le même agenda que celui mentionné ci-dessous.

En conséquence, nous avons l'honneur par la présente de vous convoquer à une

**SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de votre société qui se tiendra le 24 septembre 2013 à 14h30 à l'étude de Me Martine Schaeffer, 74, avenue Victor Hugo, L - 1750 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 22 " Assemblées Générales des Actionnaires de la Société " paragraphe 5 des statuts comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de décembre de chaque année à 10 heures.".

2. Divers.

En conséquence de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, nous vous informons que l'assemblée générale annuelle qui devait se réunir le 27 septembre 2013 à 10h n'aura pas lieu.

Conformément aux dispositions de l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, cette seconde Assemblée délibérera valablement sans condition de présence. Les décisions pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si vous souhaitez prendre part en personne à l'Assemblée, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de votre intention 48 heures au moins avant la date prévue.

Si vous ne pouvez assister à cette Assemblée, nous vous remercions de nous faire parvenir, d'abord par fax puis par courrier, une procuration dûment complétée, datée et signée au plus tard le 23 septembre 2013 (Attn : Mme Alexandra Schmitt, CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg - Fax : +352 47.67.33.45).

Afin de permettre à CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), en sa capacité d'agent de transfert et agent domiciliataire de la Société, d'assurer le lien entre les procuration reçues et le registre des actionnaires de la Société, les actionnaires participant à l'Assemblée par le biais d'une procuration sont priés de renvoyer cette dernière accompagnée d'une photocopie de leur carte d'identité / passeport en cours de validité, ou de la liste des signatures autorisées, si l'actionnaire agit pour le compte d'une compagnie.

Le non respect de cette condition rendra impossible l'identification de l'actionnaire, CACEIS BL étant instruit par le Conseil d'Administration de la Société de ne pas prendre en considération ces procurations.

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013119093/755/38.

---

**Finagra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 18 septembre 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

104367

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013120976/755/18.

---

**Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 16.204.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 16 septembre 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013120978/755/18.

---

**Evermore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 149.348.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, en date du 17 septembre 2013 à 14 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013121534/1004/18.

---

**Eleusis, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.217.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav ELEUSIS à

104368

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(«l'Assemblée») qui se tiendra le 16 septembre 2013 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires
7. Rémunération des Administrateurs
8. Divers

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles auprès du siège social.

Les Actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (e-mail: ifs.fds@bdl.lu; fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013121533/755/27.

---

**Geninvest Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 149.344.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 17 septembre 2013 à 14 heures 30, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013121535/1004/18.

---

**IFICOM Financial Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 154.548.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 17 septembre 2013 à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Référence de publication: 2013121537/1004/18.

**FINAGEL S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.619.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FINAGEL S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) sont priés d'assister à

**I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi, 17 septembre 2013 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.05.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013122775/750/18.

**RL 488 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.696.

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CORLUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 177759,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 juillet 2013.

La prédicte procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RL 488 S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la détention, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 11 juillet 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans résERVER aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2<sup>e</sup> mardi du mois de juin à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 310 (trois cent dix) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, CORLUX S.A., prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incomptant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100,-.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant au 33, rue des Merisiers, L-8253 Luxembourg.

Monsieur Thierry FLEMING, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

##### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 juillet 2013. Relation: RED/2013/1185. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013100918/194.

(130121728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 132.180.100,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.194.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 27 Juin 2013*

En date du 27 Juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Loic Daniel Hangran, né le 27 mai 1967, a Rouen en France, demeurant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 27 Juin 2013;

- Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Michael HAWARD, Gérant A

Mr. James DWIGHT KELLER, Gérant A

Mr. Pieter-Jan van der MEER, Gérant B

Mr. Thomas JENNISSEN, Gérant A;

Mr. Faruk DURUSU, Gérant B;

Mr. Philippe van den AVENNE, Gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juin 2013.

Federal Mogul Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013104118/23.

(130126450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Curver Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.472.000,00.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 46.419.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of August.

Before US, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Curver Benelux BV, a company incorporated and organized under the laws of Netherlands, having its registered office at Ericssonstraat 17, 5121 MK Rijen, The Netherlands, registered with the Dutch company registry under number 18077759,

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, Private Employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal which will stay affixed hereto.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that CURVER BENELUX BV, prenamed, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Curver Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle Hahneboesch, L-4578 Differdange, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 46419 (the "Company").

The appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The Sole Shareholder of the Company, present or represented, declares that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to the present Extraordinary General Meeting, therefore no convening notices were necessary.

The Extraordinary General Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the holding of the meeting to approve the proposal on the contribution of line of business after the target date fixed at January 31, 2013, without prior notice or publication;

2. Approval of the contribution of a line of business by the Company into JARDIN RE (Luxembourg) S.à r.l., as described in the "Plan of contribution of a line of business" adopted pursuant to a private deed dated December 19<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C on December 29<sup>th</sup>, 2012, under number 3105, (the "Contribution") being understood that the Contribution also includes the transfer of a superficial right ("droit de superficie") granted to the Company on March 2, 2005 together with the buildings on it erected.

3. Approval of the explanatory report of the Board of Managers of the Company on the Contribution;

4. Approval to waive the examination of the common plan of contribution of a line of business and the expert report on the Contribution provided for in article 294, paragraph 1 according to article 296 (1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Luxembourg Law");

5. Confirmation of the availability of all required documents at the premises of the Company as per Article 295 of the Luxembourg Law;

6. Miscellaneous.

III. In accordance with the "Plan of contribution of a line of business" adopted pursuant to a private deed dated December 19<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C on December 29<sup>th</sup>, 2012, under number 3105, the Company will contribute a line of business into JARDIN RE (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at ZI Haneboesch, L-4562 Niedercorn, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161652 ("Jardin RE"). The Contribution is valued to twenty million six hundred sixty one thousand six hundred and ninety one Euros (EUR 20 661 691). In consideration of the Contribution, Jardin RE will issue one (1) new corporate unit, with a nominal value of one Euro (EUR 1), which will be subscribed by the Company, and the amount of twenty million six hundred sixty one thousand six hundred and ninety Euros (EUR 20 661 690) will be allocated into the share premium account held by the Company into Jardin RE.

The Sole Shareholder of the Company, represented, requests the undersigned notary to record that the Extraordinary General Meeting, after having deliberated, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder approves the holding of this meeting after the target date fixed in the "Plan of contribution of a line of business" at January 31, 2013, and that, the meeting may be held without prior notice or publication since it states that he has been duly informed of the agenda of the meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder approves the Contribution, as described in the "Plan of Contribution of a line of business" published in Luxembourg in the Mémorial C on December 29<sup>th</sup>, 2012, under number 3105, and acknowledges that the Contribution will be valued to the amount of twenty million six hundred sixty one thousand six hundred and ninety one Euros (EUR 20 661 691). The Contribution will be effective against third parties from the date of the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of the companies approving the Contribution and the "Plan of contribution of a line of business", in accordance with Articles 9 and Article 302 (1) of the Luxembourg Law.

As a consequence of the Contribution executed by the Company into Jardin RE, Jardin RE will issue to the Company one (1) new corporate unit, with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the "New Corporate Unit"), fully paid in, according to the above description, and the remaining of the counterpart of the Contribution will be affected to the share premium account held by the Company into Jardin RE, amounting to twenty million six hundred sixty one thousand six hundred and ninety Euros (EUR 20 661 690).

*Statement:*

The appearing party also states that:

The Company is the owner of a superficial right ("droit de superficie") granted to the Company pursuant to a contract signed on March 2, 2005 and transcribed to the second Mortgage Office of Luxembourg on April 6, 2005, on a State land registered to the Cadastre as follows:

City of Differdange, Section A of the Cadastre of Niedercorn

No cadastre 3030/8496, lieu-dit Zone industrielle Hahneboesch, place (occupied) 989,36 ares

By way of this Contribution the Company transfers the superficial right together with the buildings there erected to Jardin RE (Luxembourg) S.à r.l. with the consent of the Ministry of Economy according to a letter dated 9 July 2013 attached to the present deed.

The appearing party therefore requests the undersigned Notary to transcribe the present deed to the second Mortgage Office in Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder approves the terms of the explanatory report of the Board of Managers of the Company dated 26 April 2011 and providing, inter alia, the legal and economic explanation for the envisaged Contribution.

104375

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder approves to waive its right for the examination of the common plan of contribution of a line of business and the expert report on the Contribution provided for in article 294, paragraph 1, according to article 296 (1) of the Luxembourg Law.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges having been presented, according to Article 295 of the Luxembourg Law, one month before the date of the general meeting which shall decide on the "Plan of contribution of a line of business" of the following required documents:

- the "Plan of contribution of a line of business";
- the annual accounts and the management report for the last three financial years (2009, 2010 and 2011) of the Company and Jardin RE;
- the interim accounts of Jardin RE as at November 30, 2012;
- the interim accounts of the Company as at November 30, 2012; and
- the explanatory reports of the management boards of the Company and of Jardin RE.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder approves the subscription, by the Company, of the New Corporate Unit issued by Jardin RE, for the amount of one Euro (EUR 1), and the allocation of the amount of twenty million six hundred sixty one thousand six hundred and ninety Euros (EUR 20 661 690) into the share premium account held by the Company into Jardin RE.

*Statement*

Since this transaction and the contribution of the immovable property is performed in the framework of a "restructuring transaction" within the meaning of article 6 of the law of 19 December 2008, neither proportional registration duty nor the related transcription duty will be due.

Whereof this deed has been drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned in the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Curver Benelux BV, une société constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Ericssonstraat 17, 5121 MK Rijen, Pays-Bas, enregistrée au Registre des Sociétés Danois sous le numéro 18077759,

Ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'enregistrer que Curver Benelux BV, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Curver Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle Hahneboesch, L-4578 Differdange, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46419 (la «Société»);

La partie comparante requiert le notaire instrumentant de déclarer que:

I. L'Associé Unique de la Société, présent ou représenté, déclare qu'il a été dûment convoqué et qu'il a pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire, aucune convocation n'étant donc nécessaire.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation de la tenue de l'assemblée pour approuver la proposition d'apport d'une branche d'activité après la date fixée au 31 janvier 2013, sans notification ni publication préalables;

2. Approbation de l'apport d'une branche d'activité par la Société à JARDIN RE (Luxembourg) S.à r.l., tel que décrit dans le «projet d'apport d'une branche d'activité» adopté sous seing privé en date du 19 décembre 2012 et publié au

Luxembourg au Mémorial C le 29 décembre 2012 sous le numéro 3105, (l'«Apport»), étant entendu que l'Apport englobe le transfert du droit de superficie concédé à la Société en date du 02 mars 2005 avec les constructions y érigées.

3. Approbation du rapport du Conseil de Gérance de la Société sur le projet d'Apport;

4. Confirmation de la renonciation à l'examen du projet commun d'apport d'une branche d'activité et à l'établissement d'un rapport d'expert prévu à l'article 294 paragraphe 1 conformément aux dispositions de l'article 296 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»);

5. Confirmation de la disponibilité de tous les documents requis au siège social de la Société, conformément à l'Article 295 de la Loi Luxembourgeoise;

6. Divers.

III. En vertu du «Projet d'apport d'une branche d'activité» adopté selon un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C le 29 décembre 2012 sous le numéro 3105, la Société va apporter une branche d'activité à JARDIN RE (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à ZI Hanaeboesch, L-4562 Niedercorn, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161652 («Jardin RE»). L'Apport est évalué à vingt millions six cent soixante et un mille six cent quatre vingt onze Euros (EUR 20 661 691). En contrepartie de l'Apport, Jardin RE va émettre une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR), qui sera souscrite par la Société, et le montant de vingt millions six cent soixante et un mille six cent quatre vingt dix Euros (EUR 20 661 690) sera alloué au compte prime d'émission détenu par la Société sur Jardin RE.

L'Associé Unique de la Société, représenté, demande au notaire instrumentant de prendre acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique approuve la tenue de la présente assemblée après la date prévisionnelle fixée dans le «Projet d'apport d'une branche d'activité» au 31 janvier 2013, et que, l'assemblée peut se tenir sans notification ni publication préalables puisqu'il déclare avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique approuve l'Apport, tel que décrit dans le «Projet d'Apport d'une branche d'activité» adopté sous seing privé en date du 19 décembre 2012 et publié au Luxembourg au Mémorial C le 29 décembre 2012 sous le numéro 3105, et reconnaît que l'Apport sera évalué au montant de vingt millions six cent soixante et un mille six cent quatre vingt onze Euros (EUR 20 661 691). L'Apport prendra effet à l'égard des tiers à partir de la date de la publication des procès-verbaux des assemblées générales des associés des sociétés approuvant l'Apport et le «Projet d'apport d'une branche d'activité», conformément aux Articles 9 et 302 (1) de la Loi Luxembourgeoise.

En contrepartie de l'Apport effectué par la Société à Jardin RE, Jardin RE émettra au profit de la Société une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) (la «Nouvelle Part Sociale»), entièrement libérée, conformément à la description ci-dessus, et le restant de l'Apport sera affecté à un compte de prime d'émission détenu par la Société sur Jardin RE, pour un montant de vingt millions six cent soixante et un mille six cent quatre vingt dix Euros (EUR 20 661 690).

#### *Déclaration*

La partie comparante déclare:

- que la Société est propriétaire d'un droit de superficie en vertu d'un contrat de concession de droit de superficie signé le 2 mars 2005 et transcrit au second bureau des hypothèques le 6 avril 2005, sur un terrain domanial inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Differdange, Section A de Niedercorn

N° cadastre 3030/8496, lieu-dit Zone industrielle Hahneboesch, place (occupé) 989,36 ares

Moyennant cet Apport la Société transfère le prédit droit de superficie avec les constructions y érigées à Jardin RE (Luxembourg) S.à r.l. avec l'accord du Ministre de l'Economie résultant d'un courrier en date du 9 juillet 2013 annexé aux présentes.

La partie comparante requiert donc le notaire instrumentant de transcrire le présent acte au deuxième bureau de la conservation des Hypothèques à Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique approuve le rapport explicatif du Conseil de Gérance de la Société daté du 26 avril 2011 et expliquant, inter alia, le point de vue juridique et économique de l'Apport envisagé.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique approuve la renonciation à l'examen du projet commun d'apport d'une branche d'activité et à l'établissement d'un rapport tel que prévu à l'article 294, paragraphe 1 conformément aux dispositions de l'article 296 (1) de la Loi Luxembourgeoise.

104377

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique reconnaît avoir eu à sa disposition, conformément à l'Article 295 de la Loi Luxembourgeoise, un mois avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le «Projet d'apport d'une branche d'activité», tous les documents requis suivants:

- le «Projet d'apport d'une branche d'activité»;
- les comptes annuels ainsi que le rapport de gestion pour les trois derniers exercices (2009, 2010 et 2011) de la Société et de Jardin RE;
- une situation comptable intérimaire de Jardin RE, arrêtée à la date du Novembre 30, 2012;
- une situation comptable intérimaire de la Société, arrêtée à la date du Novembre 30, 2012; et
- les rapports explicatifs des organes de gestion de la Société et de Jardin RE.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique approuve la souscription, par la Société, de la Nouvelle Part Sociale émise par Jardin RE, pour le montant de un Euro (1 EUR), et l'allocation du montant de vingt millions six cent soixante et un mille six cent quatre vingt dix Euros (EUR 20 661 690) au compte prime d'émission détenu par la Société sur Jardin RE.

*Déclaration*

Comme la présente opération est à qualifier d'"opération de restructuration" au sens de l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008, ni le droit d'enregistrement proportionnel, ni les droits de transcription connexes ne seront dus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, demeure et état, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Le notaire déclare que le droit de superficie a été concédé à Curver Luxembourg S. à r.l. moyennant acte administratif du 2 mars 2005, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg le 6 avril 2005, volume 1475, numéro 26

Signé: Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2013. Relation: EAC/2013/11195. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124051/223.

(130151266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

**Structured Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Das Verwaltungsreglement sowie das Sonderreglement des Fonds Cross Commodity Long/Short ex AL Fund, in Kraft getreten am 18. Juli 2013, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juli 2013.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Stefan Lieser

Référence de publication: 2013104557/13.

(130126206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**SANAD Fund for MSME, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 162.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106359/11.

(130128728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**SWIP & CWI Luxembourg (No. 1) Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 160.067.

---

**EXTRAIT**

Le règlement de gestion de PAN-EUROPEAN URBAIN RETAIL FUND daté du 20 août 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 août 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013124500/14.  
(130151070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**JARDIN RE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4562 Niedercorn, Zone Industrielle Haneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 161.652.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of August.

Before US, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Curver Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle Haneboesch, L-4578 Differdange, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 46419,

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, Private Employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal which will stay affixed hereto.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that Curver Luxembourg S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of JARDIN RE (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at ZI Haneboesch, L-4562 Niedercorn, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161652 (the "Company").

The appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The Sole Shareholder of the Company, present or represented, declares that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to the present Extraordinary General Meeting, therefore no convening notices were necessary.

The Extraordinary General Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

**Agenda**

1. Approval of the holding of the meeting to approve the proposal on the contribution of line of business after the target date fixed at January 31, 2013, without prior notice or publication;

2. Approval of the contribution of a line of business by the Sole Shareholder into the Company, as described in the "Plan of contribution of a line of business" adopted pursuant to a private deed dated December 19<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C on December 29<sup>th</sup>, 2012, under number 3105, (the "Contribution") being understood that the Contribution also includes the transfer of a superficial right ("droit de superficie") granted to the Sole Shareholder on March 2, 2005 together with the buildings on it erected;

3. Approval to waive the examination of the common plan of contribution of a line of business and the expert report on the Contribution provided for in article 294, paragraph 1 according to article 296 (1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Luxembourg Law");

4. Confirmation of the availability of all required documents at the premises of the Company as per Article 295 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended;

5. Miscellaneous.

III. In accordance with the "Plan of contribution of a line of business" adopted pursuant to a private deed dated December 19<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C on December 29<sup>th</sup>, 2012, under number 3105, the Sole Shareholder will contribute a line of business into the Company. The Contribution is valued to twenty million six hundred sixty one thousand six hundred and ninety one Euros (EUR 20 661 691). In consideration for the Contribution, the Company will issue one (1) new corporate unit, with a nominal value of one Euro (EUR 1), which will be subscribed by the Sole Shareholder, and the amount of twenty million six hundred sixty one thousand six hundred and ninety Euros (EUR 20 661 690) will be allocated into the share premium account held by the Sole Shareholder into the Company.

The Sole Shareholder of the Company, represented, requests the undersigned notary to record that the Extraordinary General Meeting, after having deliberated, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder approves the holding of this meeting after the target date fixed in the "Plan of contribution of a line of business" at January 31, 2013, and that, according to Article 13.2.6 of the articles of incorporation of the Company, the meeting may be held without prior notice or publication since it states that it has been informed of the agenda of the meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder approves the Contribution, as described in the "Plan of Contribution of a line of business" published in Luxembourg in the Mémorial C on December 29th, 2012, under number 3105, and acknowledges that the Contribution will be valued to the amount of twenty million six hundred sixty one thousand six hundred and ninety one Euros (EUR 20 661 691). The Contribution will be effective against third parties from the date of the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of the companies approving the Contribution and the "Plan of contribution of a line of business", in accordance with Articles 9 and Article 302 (1) of the Luxembourg Law.

In accordance with paragraph H. "Amendments to the articles of association" of the "Plan of Contribution of a line of business", the capital of the Company is increased by an amount of one Euro (EUR 1) by the issuance of one (1) new corporate unit having a nominal value of one Euro (EUR 1) (the "New Corporate Unit") allocated to the Sole Shareholder and fully paid in by the Contribution by the Sole Shareholder into the Company, to reach an amount of twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12.501) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1).

The article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company is modified and shall now read as follow:

**- in its English version:**

**"Art. 5. Capital.**

5.1 The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1)."

As a consequence of the Contribution, the remaining of the counterpart, amounting to twenty million six hundred sixty one thousand six hundred and ninety Euros (EUR 20 661 690), of the Contribution will be affected to the share premium account held by the Sole Shareholder into the Company.

*Statement:*

The appearing party also states that:

The Sole Shareholder of the Company is the owner of superficial right ("droit de superficie") granted to the Company pursuant to a contract signed on March 2, 2005 and transcribed to the second Mortgage Office of Luxembourg on April 6, 2005, on a State land registered to the Cadastre as follows:

City of Differdange, Section A of the Cadastre of Niedercorn

No cadastre 3030/8496, lieu-dit Zone industrielle Hahneboesch, place (occupied) 989,36 ares.

By way of this Contribution the Sole Shareholder will transfer the said superficial right together with the buildings there erected to the Company with the consent of the Ministry of Economy according to a letter dated 9 July 2013 attached to the present deed.

The appearing party therefore requests the undersigned Notary to transcribe the present deed to the second Mortgage Office in Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder approves the terms of the explanatory report of the Board of Managers of the Company dated 26 April 2011 and providing, inter alia, the legal and economic explanation for the envisaged Contribution.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive the examination of the common plan of contribution of a line of business and the expert report on the Contribution provided for in article 294, paragraph 1 according to article 296 (1) of the Luxembourg Law.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges having been presented, according to Article 295 of the Luxembourg Law, one month before the date of the general meeting which shall decide on the "Plan of contribution of a line of business", all the following required documents:

- the "Plan of contribution of a line of business";
- the annual accounts and the management report for the last three financial years (2009, 2010 and 2011) of the Company and the Sole Shareholder;
- the interim accounts of the Company as at November 30, 2012;
- the interim accounts of the Sole Shareholder as at November 30, 2012; and
- the explanatory reports of the management boards of the Company and of the Sole Shareholder.

*Statement*

Since this transaction and the contribution of the immovable property is performed in the framework of a "restructuring transaction" within the meaning of article 6 of the law of 19 December 2008, neither proportional registration duty nor the related transcription duty will be due.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this deed has been drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned in the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

Curver Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle Hahneboesch, L-4578 Differdange, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46419,

Ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'enregistrer que Curver Luxembourg S.à r.l., est l'unique associé (l'«Associé Unique») de Jardin RE (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Zi Hahneboesch, L-4562 Niedercorn, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161652 (la «Société»);

La partie comparante requiert le notaire instrumentant de déclarer que:

I. L'Associé Unique de la Société, présent ou représenté, déclare que l'Associé Unique a été dûment convoqué et qu'il a pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire, aucune convocation n'était donc nécessaire.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation de la tenue de l'assemblée pour approuver la proposition d'apport d'une branche d'activité après la date fixée au 31 janvier 2013, sans notification ni publication préalables;

2. Approbation de l'apport d'une branche d'activité par l'Associé Unique à la Société, tel que décrit dans le «projet d'apport d'une branche d'activité» adopté sous seing privé en date du 19 décembre 2012 et publié au Luxembourg au Mémorial C le 29 décembre 2012 sous le numéro 3105 Apport»;

3. Confirmation de la renonciation à l'examen du projet commun d'apport d'une branche d'activité et à l'établissement d'un rapport d'expert prévu à l'article 294 paragraphe 1 conformément aux dispositions de l'article 296 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»);

4. Confirmation de la disponibilité de tous les documents requis au siège social de la Société, conformément à l’Article 295 de la Loi Luxembourgeoise;

5. Divers.

III. En vertu du «Projet d’apport d’une branche d’activité» adopté selon un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C le 29 décembre 2012 sous le numéro 3105, l’Associé Unique va apporter une branche d’activité à la Société. L’Apport est évalué à vingt millions six cent soixante et un mille six cent quatre vingt onze Euros (EUR 20 661 691). En contrepartie de l’Apport, la Société va émettre une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR), qui sera souscrite par l’Associé Unique, et le montant de vingt millions six cent soixante et un mille six cent quatre vingt dix Euros (EUR 20 661 690) sera alloué au compte prime d’émission détenu par l’Associé Unique sur la Société.

L’Associé Unique de la Société, représenté, demande au notaire instrumentant de prendre acte que l’Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L’Associé Unique approuve la tenue de la présente assemblée après la date prévisionnelle fixée dans le «Projet d’apport d’une branche d’activité» au 31 janvier 2013, et que, l’assemblée peut se tenir sans notification ni publication préalables puisqu’il déclare avoir été informé de l’ordre du jour de l’assemblée.

*Seconde résolution*

L’Associé Unique approuve l’Apport, tel que décrit dans le «Projet d’Apport d’une branche d’activité» adopté sous seing privé en date du 19 décembre 2012 et publié au Luxembourg au Mémorial C le 29 décembre 2012 sous le numéro 3105, et reconnaît que l’Apport sera évalué au montant de vingt millions six cent soixante et un mille six cent quatre vingt onze Euros (EUR 20 661 691). L’Apport prendra effet à l’égard des tiers à partir de la date de la publication des procès-verbaux des assemblées générales des associés des sociétés approuvant l’Apport et le «Projet d’apport d’une branche d’activité», conformément aux Articles 9 et 302 (1) de la Loi Luxembourgeoise.

Conformément au paragraphe H. «Modifications des Statuts» du «Projet d’Apport d’une branche d’activité», le capital est augmenté d’un montant d’un Euro (1 EUR) par la création d’une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) (la «Nouvelle Part Sociale») attribuée à l’Associé Unique et entièrement libérée par l’apport d’une branche d’activité par l’Associé Unique à la Société, pour atteindre un montant de douze mille cinq cent un Euros (12,501 EUR) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d’un Euro (1 EUR).

L’article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié et doit désormais être lu comme suit:

**- dans sa version française:**

«**Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un Euros (12.501 EUR) représenté par douze mille cinq cent une parts sociales (12.501) avec une valeur nominale d’un Euro (1 EUR).»

En conséquence de l’Apport, le reste de la contrepartie de l’Apport s’élevant à vingt millions six cent soixante et un mille six cent quatre vingt dix Euros (EUR 20 661 690) sera affecté au compte prime d’émission détenu par l’Associé Unique sur la Société.

*Déclaration*

La partie comparante déclare:

- que l’Associé Unique est propriétaire d’un droit de superficie en vertu d’un contrat de concession de droit de superficie signé le 2 Mars 2005 et transcrit au second bureau des hypothèques le 6 avril 2005, sur un terrain domanial inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Differdange, Section A de Niedercorn

No cadastre 3030/8496, lieu-dit Zone industrielle Hahneboesch, place (occupé) 989,36 ares

Moyennant cet Apport l’Associé Unique transfère le prédit droit de superficie avec les constructions y érigées la Société avec l’accord du Ministre de l’Economie résultant d’un courrier en date du 9 juillet 2013 annexé aux présentes.

La partie comparante requiert donc le notaire instrumentant de transcrire le présent acte au deuxième bureau de la conservation des Hypothèques à Luxembourg.

*Troisième résolution*

L’Associé Unique approuve le rapport explicatif du Conseil de Gérance de la Société daté du 26 avril 2011 et expliquant, inter alia, le point de vue juridique et économique de l’Apport envisagé.

*Quatrième résolution*

L’Associé Unique approuve la renonciation à l’examen du projet commun d’apport d’une branche d’activité et à l’établissement d’un rapport tel que prévue à l’article 294, paragraphe 1 conformément aux dispositions de l’article 296 (1) de la Loi Luxembourgeoise.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique reconnaît avoir eu à sa disposition, conformément à l'Article 295 de la Loi Luxembourgeoise, un mois avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le «Projet d'apport d'une branche d'activité», tous les documents requis suivants:

- le «Projet d'apport d'une branche d'activité»;
- les comptes annuels ainsi que le rapport de gestion pour les trois derniers exercices (2009, 2010 et 2011) de la Société et Jardin RE;
- une situation comptable intérimaire de la Société, arrêtée à la date du Novembre 30, 2012; et
- une situation comptable intérimaire de l'Associé Unique, arrêtée à la date du Novembre 30, 2012;
- les rapports explicatifs des organes de gestion de la Société et de l'Associé Unique.

*Déclaration*

Comme la présente opération est à qualifier d'"opération de restructuration" au sens de l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008, ni le droit d'enregistrement proportionnel, ni les droits de transcription connexes ne seront dus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire du comparant, connu du notaire par prénom, nom, demeure et état, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Le notaire déclare que le droit de superficie a été concédé à Curver Luxembourg S. à r.l. moyennant acte administratif du 2 mars 2005, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg le 06 avril 2005, volume 1475, numéro 26

Signé: Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2013. Relation: EAC/2013/11199. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124266/227.

(130151497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**AC Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.943.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück.

Versammelte sich die zweite außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der "AC Quant", einer Investmentgesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft als „Société d'investissement à capital variable“ („Investmentgesellschaft“), im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 160943 eingetragen ist, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Die Investmentgesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. April 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations („Memorial“) C Nummer 1396 vom 28. Juni 2011.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 16.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude MICHELS, Head of Structuring & Legal, beruflich ansässig in Senningerberg;

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die Einberufung der zweiten außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre den gesetzlichen Bestimmungen entsprechend am 23. Juli 2013 und am 08. August 2013 im Mémorial, im „Tageblatt“, in der „Börsen-Zeitung“, in der „Wiener Zeitung“, in der „Singapore Business Times“, in der „Expansion“ und im Schweizerischen Handelsblatt veröffentlicht wurde.

II. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Investmentgesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr eingetragen zu werden.

III. Aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass 200 Aktien in gegenwärtiger zweiter außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

IV. Die Tagesordnung gegenwärtiger Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Neufassung von Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft so dass dieser wie folgt lautet:

„Die jährliche Generalversammlung wird gemäß dem Luxemburger Gesetz in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort der Gemeinde, in der sich der Gesellschaftssitz befindet, der in der Einberufung festgelegt wird, am dritten Freitag im Juli eines jeden Jahres um 11.00 Uhr abgehalten. Falls dieser Tag ein Bankfeiertag in Luxemburg ist, wird die jährliche Generalversammlung am ersten nachfolgenden Bankarbeitstag abgehalten.“

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Einziger Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikels 20 der Satzung der Gesellschaft neuzufassen, so dass dieser wie folgt lautet:

„Die jährliche Generalversammlung wird gemäß dem Luxemburger Gesetz in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort der Gemeinde, in der sich der Gesellschaftssitz befindet, der in der Einberufung festgelegt wird, am dritten Freitag im Juli eines jeden Jahres um 11.00 Uhr abgehalten. Falls dieser Tag ein Bankfeiertag in Luxemburg ist, wird die jährliche Generalversammlung am ersten nachfolgenden Bankarbeitstag abgehalten.“

Da nichts weiter auf der Tagesordnung stand, ist die Versammlung somit geschlossen.

*Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Investmentgesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 700.- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Claude MICHELS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2013. Relation: DIE/2013/10499. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Tholl.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehr und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbruck, den 30. August 2013.

Référence de publication: 2013123970/58.

(130150793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

**OneFund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.805.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die zweite außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der "OneFund SICAV", einer Aktiengesellschaft in Form einer „société anonyme“, die sich als „Investmentgesellschaft mit variablem Kapital“ qualifiziert („Gesellschaft“), im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 111805 eingetragen ist, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx mit Amtswohnsitz in Mersch am 11. November 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations („Mémorial“) C Nummer 1317 vom 2. Dezember 2005.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 16:45 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude MICHELS.

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die Einberufung der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre den gesetzlichen Bestimmungen entsprechend am 23. Juli 2013 und am 08. August 2013 im Mémorial, im „Tageblatt“ und im Schweizerischen Handelsblatt.

II. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregisteriert zu werden.

III. Aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass 5.615,462 von 481.718,8619 Aktien, in gegenwärtiger zweiter außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

IV. Die Tagesordnung gegenwärtiger Generalversammlung nachfolgende Punkte begreift:

1. Änderung des Termins der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft gemäß Artikel 10 der Satzung auf den dritten Freitag im Juli eines jeden Jahres um 14.00 Uhr.

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Termin der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft gemäß Artikel 10 der Satzung auf den dritten Freitag im Juli eines jeden Jahres um 14.00 Uhr zu ändern.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die Änderung des Termins der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft widerzuspiegeln, so dass dieser wie folgt lautet:

„Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre findet gemäß der luxemburgischen Gesetzgebung am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben angegebenen Ort in Luxemburg, am dritten Freitag im Juli eines jeden Jahres um 14.00 Uhr statt.“ Da nichts weiter auf der Tagesordnung stand, ist die Versammlung somit geschlossen.

#### *Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Investmentgesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 700,- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Claude MICHELS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2013. Relation: DIE/2013/10500. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Tholl.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehr und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbruck, den 30. August 2013.

Référence de publication: 2013124364/56.

(130150803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

#### **Autaxion S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.448.

---

#### **LIQUIDATION JUDICIAIRE**

##### *Extrait*

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

AUTAXION S.A., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 15 février 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118448;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sarah VAZQUEZ-LOPEZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1<sup>er</sup> août 2013 au greffe de la VI<sup>ème</sup> Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Maître Sarah VAZQUEZ-LOPEZ

*Le liquidateur*  
1, rue Jean-Pierre Brasseur  
L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2013104807/23.

(130127900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**Auto Contrôle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 171.881.

Monsieur Jeffrey Laurent en sa qualité de gérante technique de la Société AUTO CONTROLE SARL, déclare accepter la cession de 125 parts au nom de Fabrice Laurent.

Monsieur Fabrice Laurent  
6, chemin de Roedgen  
L-2432 Luxembourg  
«cessionnaire»  
Et  
Monsieur Jeffrey Laurent  
6, avenue Guillaume  
L-1650 Luxembourg  
«cédant»

Faite et établie à Luxembourg, le 23.07.2013.

*Gérant*

Référence de publication: 2013104809/20.

(130127324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**Anchor Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 112.517.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013104796/14.

(130127662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**E.V.A.F. Luxembourg (Highstreet) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 136.822.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 24 juillet 2013:*

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mme. Marion Fritz, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Erik van Os, avec effet au 24 juillet 2013.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013105814/20.

(130128714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**DM Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.027.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 août 2012*

L'assemblée générale décide de révoquer la société DELOTTE S.A., cabinet de révision agréée, ayant son siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, de son mandat de Réviseur d'entreprises avec effet au 9 août 2012.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de Réviseur d'entreprises, en remplacement du Réviseur d'entreprises révoqué, la société MAZARS LUXEMBOURG, cabinet de révision agréée, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159962.

Le mandat du Réviseur ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013105803/18.

(130128757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**CLdN ro-ro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 103.758.

*Extrait de l'Assemblée Générale Particulière du 25 juillet 2013*

L'assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires à savoir:

- La société CORONAS 20 Limited, «Company number 08543288» ayant son siège social 130 Shaftesbury Avenue London W1D 5EU (U.K.), avec comme représentant permanent M. Michael Gray, Administrateur, avec la même adresse.

- Monsieur Kristof Wuytack, Ingénieur Industriel, demeurant 77, rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013105764/16.

(130128547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**Acuazahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 52.142.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 8 juillet 2013*

L'assemblée générale ordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Dominik Näff en tant qu'administrateur de la société avec effet au 8 juillet 2013.

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur Thomas Ignace SCHMUTZER, né le 10 septembre 1945 à Washington, résident au 7, Place de la Solidaridad, Bl 6 7<sup>e</sup>b, 29002, Malaga (Espagne)

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire actant sur les comptes 2018.

Par conséquent, Monsieur Schmutz devient administrateur unique de la société et a pouvoir de signer seul.

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire, de la société VGD Experts-Comptables Sàrl, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6 Rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg N°53.981, représentée par Lutgard Laget.

104387

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire actant sur les comptes 2018.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013106580/20.

(130129865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**A.S.B. Trading, Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.181.

---

La Société A.S.B TRADING SA déclare que:

Madame An-Sophie CORNELIS a changé d'adresse elle demeure à présent à Hoezenbroekstraat 24, B-1755 GOOIK (Belgique).

Monsieur Frank CORNELIS a changé d'adresse il demeure à présent à Edmond Theunissenlaan 2 boîte 1, B-1630 LINKEBEEK (Belgique).

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOBSCHEID, le 17/05/2013.

Mr Christiaan CORNELIS / Mme C.SIMON / Melle A.BOULEAU

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013106547/18.

(130130429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**hilco-lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6440 Echternach, 59, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.955.

---

*Auszug der Beschlüsse g der Generalversammlung vom 13. Juli 2012*

Die Generalversammlung vom 13. Juli 2012 hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Frau CORDEL Sandra wohnhaft in L-6440 ECHTERNACH, 59, rue de la Gare wird zum alleinigen Mitglied des Verwaltungsrats ernannt.

2) Das Mandat von Frau CORDEL Sandra endet anlässlich der ordentlichen Aktionärsversammlung des Jahres 2017.

3) Herr LAPLUME Paul, Wirtschaftsprüfer, mit Berufsadresse in L-6113 JUNGLINSTER, 42, rue des Cerises, wird zum Rechnungskommissar ernannt.

4) Das Mandat des Rechnungskommissars endet anlässlich der ordentlichen Aktionärsversammlung des Jahres 2017.

Echternach, den 25. Juli 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2013106542/18.

(130130418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**Rapin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.939.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 juin 2013 à 17.00 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Sicchia, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238, pour une durée de un an. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

*Pour la société*

*Signature*

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2013106534/18.

(130129494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Propinvest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.370.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

PROPINVEST HOLDINGS SARL, dont le siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 3 février 2011, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118370;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sarah VAZQUEZ-LOPEZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1<sup>er</sup> août 2013 au greffe de la VI<sup>ème</sup> Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

*Pour extrait conforme*

Maître Sarah VAZQUEZ-LOPEZ

*Liquidateur*

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2013106533/25.

(130128934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Amazon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Amazon Media Group Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 176.665.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the first day of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Amazon Media Group Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 176.665, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 12 April 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company") number 1420 of June 14, 2013.

The meeting is presided by Mr. Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Amazon EU S.à r.l. having its registered office 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder" or the "Contributor") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the members of the bureau and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 1 (one) share with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), representing the whole share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Change of the name of the Company from "Amazon Media Group Luxembourg S.a r.l." to "Amazon Luxembourg S.a r.l." and approval of the consequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 37,500 (thirty-seven thousand five hundred Euro) by the issue of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) each;
4. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind;
5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 3. and 4. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved to amend the name of the Company from "Amazon Media Group Luxembourg S.à r.l." to "Amazon Luxembourg S.à r.l." and to consequently amend article 2 of the articles of associations of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Amazon Luxembourg S.à r.l. "".

#### *Third resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 37,500 (thirty-seven thousand five hundred Euro), by the issue of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder consisting in a full branch of activity (i.e. "partie autonome d'entreprise"), in accordance with article 308bis-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and notably composed of the assets and liabilities related to the advertising activity, as described in exhibit A which shall remain here annexed to be registered with this deed (the "Branch of Activity").

#### *Fourth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares through the contribution of the Branch of Activity (the "Contribution").

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy and declares to subscribe to the New Shares, having an aggregate nominal value of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro). The New Shares have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

#### *Valuation*

The net value of the Contribution amounts to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 1 July 2013, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed.

#### *Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8. shall remain unchanged) to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 37,500 (thirty-seven thousand five hundred Euro), represented by 3 (three) shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) each."

*Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier jour de juillet.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Amazon Media Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social au 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.665, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») numéro 1420 du 14 juin 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, Amazon EU S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dûment représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé, (l'**«Associé Unique»** ou l'**«Apporteur»**) et le nombre de parts sociale détenues par lui est indiqué sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signée par les membres du bureau et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence qu'une (1) part sociale d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représentant l'ensemble du capital social de la Société, est représentée de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de nom de la Société de «Amazon Media Group S.à r.l. en «Amazon Luxembourg S.à r.l.» et approbation de la modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Augmentation de capital de la Société pour un montant de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 37.500 EUR (trente-sept mille cinq cents Euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) chacune;
4. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par voie d'un apport en nature;
5. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions 3. et 4. qui précèdent; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de modifier le nom de la Société de «Amazon Media Group Luxembourg S.à r.l.» en «Amazon Luxembourg S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 2.** Le nom de la Société est «Amazon Luxembourg S.à r.l.».

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 37.500 EUR (trente-sept mille cinq cents Euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), la totalité devant être libérée par voie d'apport en nature par l'Associé Unique constituant une partie autonome d'entreprise, conformément à l'article 308bis-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en particulier composé des actifs et passifs liés à l'activité de publicité, telle que décrite en Annexe A qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte (la «Branche d'Activité»).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apport de la Branche d'Activité Apport»).

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros). Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au travers de l'Apport.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en vertu d'une déclaration de valeur d'apport en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants en cas d'augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 8. des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 8. restera inchangé) pour qu'il soit rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 37.500 EUR (trente-sept mille cinq cents Euros), représenté par 3 (trois) parts sociales ayant une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) chacune.»

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32053. Reçu soixantequinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

104392

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106562/184.

(130129916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**Association de la Communauté Ethiopienne au Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8260 Mamer, 25, rue de Dangé Saint Romain.

R.C.S. Luxembourg F 8.390.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Association de la Communauté Ethiopienne au Luxembourg (F8390)

Présidente Samira Brunhuber

25, rue de Dangé St-Romain

L-8260 Mamer

Radiation d'une association - F8390

Décisions prises le 21 juillet 2013 de dissoudre et liquider l'association.

L'association dispose d'un compte en banque. Elle ne dépose d aucun autre bien.

La liquidation est à considérer comme faite et clôturée.

C'est dont dispose l'Asbl a été transmise à

Médecins Sans Frontières asbl

68, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg,

Samira Brunnhuber.

Référence de publication: 2013109669/20.

(130133044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**318 Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.498.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour 318 AIR INVESTMENTS S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013109637/11.

(130132145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**3B Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 162.434.

—  
Les comptes annuels au 15.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109636/9.

(130132260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Shield Finance Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.273.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 juillet 2013 que:

- Monsieur Gérard MAITREJEAN démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 25 juillet 2013;

- Madame Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 25 juillet 2013;

- Est nommé gérant de classe A avec effet au 25 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Est nommé gérant de classe B avec effet au 25 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Gérard MAITREJEAN, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106336/21.

(130128898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

---

*Extrait des Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 juillet 2013*

Les actionnaires de Rynda en Primeur S.A., ont décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de Monsieur John Cassin avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014;

- De renouveler le mandat de Monsieur Ramon Van Heusden avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014;

- De renouveler le mandat de Monsieur Jan Willem Overheul avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014;

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013106322/16.

(130128534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**RTK Rail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.945.

---

**STATUTES**

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of July.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on July 10<sup>th</sup>, 2013.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of RTK Rail Investments S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in

particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager/Board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary,

who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The appearing party "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prenamed declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1.400.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company
2. to appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYSEN, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 10 juillet 2013 Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de RTK Rail Investments S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédictes aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précédent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

*Souscription et paiement*

La société comparante "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

104400

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

**Assemblée générale extraordinaire**

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénomme a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)
3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33316. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédicté société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106321/376.

(130128736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**Römerhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.823.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

En remplacement du dépôt: L130086001.03 du 30 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remish, le 28 mai 2013.

Patrick SERRES

*Notar*

Référence de publication: 2013106315/13.

(130129020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**Royal Almendros Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106317/10.

(130129255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.